



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 10 octobre 2017

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Candidate proclamée élue**

**Élection partielle du 2 octobre 2017 dans la circonscription électorale de Louis-Hébert**

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate proclamée élue dans la circonscription électorale de Louis-Hébert à la suite de l'élection partielle du 2 octobre 2017. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 30 août 2017.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

10 OCTOBR 2017  
13448

p. j. Document afférent à la candidate élue

**Loi électorale**  
**Candidate proclamée élue**  
**Élection partielle dans la circonscription électorale de Louis-Hébert**

\* \* \* \* \*

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 2 octobre 2017.

\* \* \* \* \*

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Candidate élue</i>	<i>Appartenance politique</i>
Louis-Hébert <sup>1</sup>	Geneviève Guilbault	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

<sup>1</sup> Élection tenue à la suite de la démission de M. Sam Hamad.

Québec, le 10 octobre 2017